

Municipalité
de Luins

PREAVIS MUNICIPAL N°6-2022

Budget 2023

Responsables du dossier :

M. Olivier Dutruy, Syndic

Mme Christel Peter, boursière

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2023.

1 Base légale

Conformément à l'article 93a de la loi du 28 février 1956 sur les communes et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

2 Préambule

Le budget 2023 présente un excédent de revenus de CHF 9'913.00 après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve.

	Charges	Revenus	+/-
Budget 2022	3'358'338.00	3'002'045.00	-356'293.00
Budget 2023	3'237'442.00	3'247'355.00	+9'913.00
Comptes 2021	3'791'659.50	3'893'180.27	+101'520.77

Il est important de relever que sur un budget total de CHF 3'237'442 la proportion des participations aux collectivités publiques non maîtrisables par la Municipalité représente un montant de CHF 2'458'970 soit 75.95%.

3 Comparaisons significatives par chapitre

1	ADMINISTRATION GENERALE	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2022	529'512.00	62'300.00	467'212.00
	Budget 2023	555'089.00	67'800.00	487'289.00
				+20'077.00

Compte 110.303.00 Assurances sociales (AVS-AI-APG-AC-AF)

Adaptation des charges sociales par rapport au résultat des comptes 2021.

Compte 110.317.00 Réceptions, manifestations

Un comité d'organisation travaille actuellement sur le projet de « Luins en fête 2023 ». Un montant de CHF 5'000.— a été pris en compte en vue de la participation financière de la commune octroyée au comité d'organisation.

Compte 110.352.00 Participation à des charges communales

Ce compte regroupe les participations « Intercommunales » telles que : Région de Nyon, stand de tir de Bursins, FC Bursins-Rolle-Perroy, Bibliothèque, Réseau agro écologique. La cotisation à Région de Nyon passera de CHF. 20.— à CHF 25.— par habitant dès le 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation d'environ CHF 3'150.--. Le stand de tir nécessite des travaux de mise en conformité. Le montant devisé est de CHF 11'000.— à répartir sur 2 ans. Une somme de CHF 5'500.— a été prise en compte pour l'année 2023.

Compte 110.480.00 Prélèvement fonds de réserve

Voir point 5.

Compte 180.365.00 Transports publics

Un montant de CHF 6'560.— a été pris en compte pour le solde de la participation de la commune au fonds des transports publics de Région de Nyon. En 2010, le Conseil général avait octroyé à la Région un crédit de CHF 155.— par habitant, soit CHF 81'375.--, réparti sur plusieurs années.

210	IMPOTS	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2022	20'000.00	2'323'200.00	2'303'200.00
	Budget 2023	20'000.00	2'558'200.00	2'538'200.00
				+235'000.00

Le rythme d'encaissement des acomptes versés en 2022 par le canton laisse apparaître une légère hausse sur le bouclage fiscal provisoire de l'exercice 2022. Le budget des rentrées fiscales a donc été étudié en conséquence mais avec la prudence nécessaire.

Compte 210.400.03 Impôt à la source

Le montant a été adapté à CHF 60'000.— au lieu de CHF 20'000.—. Les comptes 2021 laissent apparaître une augmentation des contribuables étrangers taxés « A la source ».

Compte 210.400.04 Impôt sur la dépense

Suite à l'arrivée d'un contribuable étranger taxé sur la dépense (Au forfait), le poste a été adapté.

221	PEREQUATION INTERCOMMUNALE	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2022	771'567.00	76'752.00	694'815.00
	Budget 2023	737'436.00	81'285.00	656'151'00
				-38'664.00

610	POLICE CANTONALE	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2022	104'715.00	0	
	Budget 2023	102'612.00	0	
				-2'103.00

720	PREVOYANCE SOCIALE	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2022	818'469.00	0	
	Budget 2023	645'899.00	0	
				-172'570.00

Les acomptes 2023 étant basés sur le bouclage des impôts au 31.12.2021, nous pouvons constater une baisse des charges cantonales. Toutefois, l'augmentation des recettes fiscales prévues en 2023 ainsi que la vente de biens sur le territoire communal pourraient avoir une influence directe sur le décompte définitif des charges cantonales en 2023. Les recettes aléatoires (Droits de mutations, impôts sur gains immobiliers) ont un effet direct et considérable sur le calcul de la péréquation cantonale.

RESUME CHARGES CANTONALES 2020-2023

ANNEE	POPULATION	FA SOCIALE	PEREQUATION	POLICE	TOTAL	COUT P/HAB	
2023	630	645'899.00	656'151.00	102'612.00	1'404'663.00	2'229.62	Provisoire
2022	625	818'469.00	694'815.00	104'715.00	1'617'999.00	2'588.80	Provisoire
2021	621	621'420.00	634'995.00	101'020.00	1'357'435.00	2'185.89	Définitif
2020	613	752'527.00	714'386.00	102'430.00	1'569'343.00	2'560.10	Définitif

320	FORETS	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2022	4'500.00	0	
	Budget 2023	7150.00	0	
				+2'650.00

Des travaux de sécurisation du sentier des châtaignes ainsi que des soins au cèdre de l'église pourraient être nécessaires. Le budget a donc été augmenté en conséquence.

350	BATIMENTS	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2022	118'400.00	276'909.00	158'509.00
	Budget 2023	133'000.00	277'789.00	144'789.00
				-13'720.00

350.312.00 Electricité et combustibles

Au vu des augmentations annoncées du prix de l'énergie (Electricité et gaz), le compte a été augmenté de CHF 15'000.— (50 %).

460	EGOUTS-EPURATION-EAUX CLAIRES	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2022	89'000.00	89'000.00	
	Budget 2023	123'445.00	123'445.00	
				+34'445.00

Compte 460.314.00 Entretien canalisations et collecteurs

A la demande de l'APEC la commune doit procéder à la suppression des zones unitaires et limiter l'arrivée d'eaux claires parasites et permanentes sur son territoire, le budget a donc été adapté.

Compte 460.352.00 APEC – Participation

Les charges liées aux intérêts et l'amortissement du crédit pour l'étude de la réalisation de la nouvelle STEP (CHF 31'974.--) ont été prises en compte dans le budget de l'APEC.

Compte 460.480.00 Prélèvement sur fonds de réserve Voir point 5

710	SERVICE SOCIAL	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2022	201'796.00	0	
	Budget 2023	228'107.00	0	
				+26'311.00

Compte 710.365.05 ENJEU accueil enfance

Le nombre d'enfants pris en charge dans le cadre de l'accueil de jour est de plus en plus important, d'où l'augmentation des charges.

4 Amortissements

N° cpte	Amortissements	Montant	Investissements à amortir au 31.12.2023	
430.331.00	Amort. obligatoire Rte Etraz	5'670.00		
430.332.00	Amort. Supp. Rte Etraz	11'330.00		
		17'000.00	Solde au 31.12.23	153'914.00

5 Fonds de réserve

N° cpte	Fonds de réserve Investissements futurs	Montant	Solde Fonds au 31.12.2023
110.480.00	Financement DISREN	40'000.00	
110.480.00	Entretien Stand de Tir	5'500.00	
430.480.00	Entretien des routes et amortissement Rte Etraz	20'000.00	459'687.69
N° cpte	Fonds de réserve Déchets	Montant	
450.481.00	Recettes affectées Ordures ménagères	5'756.00	2'815.44
N° cpte	Fonds de réserve Eaux usées	Montant	
460.481.00	Recettes affectées Eaux usées EU/EC	41'445.00	207'099.17
	Autre fonds de réserve		246'980.30
		1112'701.00	916'582.59

6 Perspectives de bouclage des comptes 2023

Bien que le budget 2023 soit équilibré, la marge de manœuvre de la Municipalité reste minime pour financer les charges de fonctionnement nécessaires à l'entretien du patrimoine communal.

7 Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil général de la Commune de Luins

- vu le préavis municipal N° 6-2022
- entendu le rapport de la Commission de gestion
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

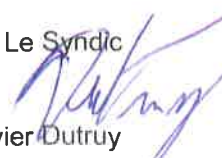
D É C I D E

- d'adopter le budget pour l'année 2023, tel que présenté.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Olivier Dutruy



La Secrétaire



Tamara Courvoisier

Luins, le 15 novembre 2022

Annexe : Budget de fonctionnement 2023